

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 9 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 00
Abstention : 01

L'an 2024 le 9 septembre à 19h15, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 3 septembre 2024

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, MALLET Armelle, MERIOT Nathalie, SAUGET Nicole ; MM : BODIN Olivier, BONNET Michel, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, HERAULT Michel, JOLY Sylvain, LEGNIER François, MAURICEAU Christophe, METIVIER Philippe, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, RENAUDAT Fabrice, VILLALDEA-AVILA Rafaël

Excusés avant donné procuration : M. CHABANCE Fabrice à M. NORMAND Franck ; Mme CIRRE Marie-Line à M. GONTHIER Gilles ; M. LAUVERGEAT Patrice à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël.

Absents : M. AUDEBERT Éric, Mme LE GRANDIC Patricia, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le : 19/09/2024

Et

Publication ou notification du :

20/09/2024



090924_04 : Adhésion au CNAS

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Présentation :

SICTOM (CASS) », ce comité, en partie financé par le SICTOM, permettait aux agents de bénéficier de réductions sur certaines activités et permettait d'organiser des événements festifs encourageant la cohésion. Le dernier versement du SICTOM a été opéré en 2020 pour un montant de 20 000€ (délibération 200305-09 du 5 mars 2020).

Faute d'apport du SICTOM depuis 2021, l'association est tombée en sommeil faute de fonds. La cotisation des agents ne permettant pas à l'association d'avoir une action significative, l'association a stoppé l'appel à cotisation des agents.

Les agents ne disposant plus de dispositif d'action sociale, une réflexion a été menée pour permettre d'apporter une action à caractère social en direction des agents qui ont fait beaucoup d'efforts d'adaptation depuis la reprise en main du syndicat.

Les CDC de Champagne Boischaux et FERCHER, titulaires des compétences liées à l'activité du SICTOM ont adhéré au Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui est une association qui

propose des prestations complètes et diversifiées, via une cotisation forfaitaire annuelle par agent, permettant une mutualisation au niveau national.

Cotisation 2024 :

- 217€ par an et par agent actif (ouvert à tout type de contrat)
- 141€ par an et par agent retraité (adhésion des retraités facultative, au choix de la collectivité)

L'avantage de ce type d'adhésion est qu'aucune transaction financière n'est gérée par les agents et que ceux-ci disposent d'un catalogue de prestations géré par le CNAS au niveau national dans lequel ils peuvent faire leurs choix.

L'adhésion annuel pour le SICTOM correspondrait à environ 8 000€ par an (simulation 2024).

M. le président propose une adhésion à compter du 01/01/2025.

Avis du bureau :

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne,

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'adhérer au CNAS pour l'ensemble des agents fonctionnaire et contractuel en activité.

Pour copie conforme :
Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le

Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE

Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

